

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

Le 13 mai 2024
À une séance ordinaire du Conseil de Ville

Étaient présents :

Son honneur le Maire Martin St-Laurent

Et les conseillers suivants : Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Danny BOUCHARD, Monsieur Daniel BERGERON, Monsieur Shannon POWER.

Étaient absents :

Madame Cindy VIGNOLA, Monsieur Marco OUELLET,

Formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière et directrice générale adjointe, et Monsieur Claude GAGNÉ, directeur général, sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
PÉRIODE DE QUESTIONS
2. RÉSOLUTION – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL;
3. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE CANIAPISCAU
4. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE CANIAPISCAU
5. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE CAN EXPLORE POUR L'INSPECTION DES CONDUITES SANITAIRES
6. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 5 POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET FINANCIÈRE POUR LE MULTICENTRE DE GESTION ET DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
7. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE CRÉATIONS DANS LES ARBRES POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN PARC D'HÉBERTISME
8. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE DESMEULES AUTO INC POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE 3 CAMIONNETTES
9. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE SOUCY AQUATIK INC POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN TREMPLIN POUR LA PISCINE DE FERMONT
10. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE RPO CONSTRUCTION POUR L'ISOLATION DU PLAFOND D'UN LOGEMENT SUR LA RUE GRAPHITE
11. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE BBA POUR UN ENSEMBLE D'ÉTUDES DE TYPE ARC-FLASH
12. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE STGM ARCHITECTURE POUR UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN PROJET DE PAVILLON EXTÉRIEUR AU PARC DU RUISSEAU

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

13. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA PARTICIPATION DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE AU CONGRÈS DE L'AGSICQ
14. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA PARTICIPATION DE MADAME SARAH BÉLANGER, CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES, AU CONGRÈS RH 2024 DE L'ORDRE DES CRHA AINSI QU'AU RENDEZ-VOUS DU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN À MONTRÉAL
15. RÉSOLUTION POUR MANDATER MADAME MARYSE SHAFFER PSYCHOLOGUE ORGANISATIONNELLE POUR RÉALISER DES TESTS PSYCHOMÉTRIQUES
16. RÉSOLUTION AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 494 POUR AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 165 AFIN DE MODIFIER L'INDEX TERMINOLOGIQUE DU CHAPITRE 11 ET L'ARTICLE 5.2.3.1.1.

PÉRIODE DE QUESTIONS

17. RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE.

R24-05-01

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

R24-05-02

RÉSOLUTION – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent le procès-verbal, le tout tel que déposé;

ADOPTÉE

R24-05-03

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE CANIAPISCAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a reçu une demande d'un jeune fermontois désirant améliorer le terrain de soccer municipal et obtenir des équipements pour pratiquer le soccer;

CONSIDÉRANT QUE suivant cette demande, la Ville de Fermont désire demander l'aide financière de la MRC de Caniapiscau;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

APPUYÉ par le conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent la directrice du service des loisirs et de la culture, Madame Emanuelle GARNEAU-MIGNOT, à déposer une demande d'aide financière à la MRC de Caniapiscau dans le fond de soutien au développement des communautés;

QUE la Ville de Fermont s'engage à défrayer 20 % des coûts admissibles, qui incluent la contribution financière et les ressources humaines et matérielles mises à la disposition des projets, afin de respecter les modalités afférentes au contrat à conclure avec la MRC;

D'AUTORISER la directrice du service des loisirs et de la culture à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la demande.

DE FÉLICITER monsieur Théo ISABEL pour son initiative et d'inviter la jeunesse fermontoise à nous adresser leurs demandes.

ADOPTÉE

R24-05-04

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE DU SERVICE DES
LOISIRS ET DE LA CULTURE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE À LA MRC DE CANIAPISCAU**

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale désire bonifier son offre de service par l'ajout de certaines activités soient : les trousseaux d'heure du conte, le réaménagement de la salle d'heure du conte, l'éveil musical et un concours de lecture en plein air

CONSIDÉRANT QUE suivant cette demande, la Ville de Fermont désire demander l'aide financière de la MRC de Caniapiscau;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent la directrice du service des loisirs et de la culture, Madame Emanuelle GARNEAU-MIGNOT, à déposer une demande d'aide financière à la MRC de Caniapiscau dans le fond FRR Volet 3 Signature et Innovation;

QUE la Ville de Fermont s'engage à défrayer 20 % des coûts admissibles, qui incluent la contribution financière et les ressources humaines et matérielles mises à la disposition des projets, afin de respecter les modalités afférentes au contrat à conclure avec la MRC;

D'AUTORISER la directrice du service des loisirs et de la culture à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la demande.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R24-05-05

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE CAN
EXPLORE POUR L'INSPECTION DES CONDUITES SANITAIRES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a sollicité des soumissions pour l'inspection de conduites sanitaires ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE CAN Explore a soumis une offre au montant de 33 000 \$ taxes en sus, tandis qu'Inspection a soumis une offre au montant de 38 225 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des services techniques, monsieur Olivier BOUCHARD, a validé la conformité des soumissions;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Fermont accepte la soumission de CAN Explore pour l'inspection des conduites sanitaires au montant de 33 000 \$ taxes en sus;

QUE la trésorière soit autorisée à procéder au paiement de la somme due à CAN Explore conformément aux termes de la demande de prix

ADOPTÉE

R24-05-06

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE
NUMÉRO 5 POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET
FINANCIÈRE POUR LE MULTICENTRE DE GESTION ET DE
VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont a entrepris une étude de faisabilité technique et financière pour l'implantation d'un multicentre de gestion et de valorisation des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT que Stantec a été mandaté pour mener cette étude ;

CONSIDÉRANT que le décompte numéro 5 de Stantec pour cette étude s'élève à 18 025 \$, taxes en sus ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER le décompte numéro 5 de Stantec pour l'étude de faisabilité technique et financière pour l'implantation d'un multicentre de gestion et de valorisation des matières résiduelles ;

D'AUTORISER la trésorière a procédé au paiement de la facture correspondante ;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R24-05-07

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE CRÉATIONS
DANS LES ARBRES POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN PARC
D'HÉBERTISME**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a lancé une demande de prix auprès de cinq fournisseurs différents pour l'achat et l'installation d'un parc d'hébertisme ;

CONSIDÉRANT QUE seule l'entreprise "Créations dans les arbres" a répondu à cette demande de prix ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de "Créations dans les arbres" pour l'achat et l'installation du parc d'hébertisme s'élève à 122 535,38 \$, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont procédera elle-même à l'achat de la fibre de parc;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Fermont accepte la soumission de « Créations dans les arbres » pour l'achat et l'installation d'un parc d'hébertisme au montant de 122 535,38 \$ taxes en sus ;

QUE la trésorière soit autorisée à procéder au paiement des factures à « Créations dans les arbres » conformément aux termes de la demande de prix

ADOPTÉE

R24-05-08

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE DESMEULES
AUTO INC POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE 3 CAMIONNETTES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a sollicité des soumissions via le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) pour l'achat et la livraison de trois camionnettes ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres pour chacun des trois lots :

LOT 1

Sept-Îles Chevrolet Buick GMC	55 000 \$
P.E. Boisvert Auto Itée	40 640 \$
Desmeules Auto Inc	38 760 \$
Le Circuit Ford Lincoln Itée	53 512 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

LOT 2

Sept-Îles Chevrolet Buick GMC	55 000 \$
P.E. Boisvert Auto ltée	64 860 \$
Desmeules Auto Inc	55 978 \$
Le Circuit Ford Lincoln ltée	59 139 \$

LOT 3

P.E. Boisvert Auto ltée	123 879 \$
Desmeules Auto Inc	118 090 \$
Le Circuit Ford Lincoln ltée	121 702 \$

CONSIDÉRANT que Desmeules Auto Inc. a soumis les prix les plus bas et conformes pour les trois lots ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Olivier BOUCHARD, directeur des Services techniques à valider la conformité des soumissions identifiant des non-conformités pour la soumission la plus basse du lot 2;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la soumission de Desmeules Auto Inc. pour l'achat et la livraison des trois camionnettes;

QUE la trésorière soit autorisée à procéder au paiement des factures à « Desmeules Auto Inc. » conformément aux termes de l'appel d'offres.

ADOPTÉE

R24-05-09

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE SOUCY AQUATIK INC POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN TREMPLIN POUR LA PISCINE DE FERMONT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a lancé une demande de prix auprès de deux fournisseurs pour l'achat et l'installation d'un nouveau tremplin pour la piscine;

CONSIDÉRANT QUE seule l'entreprise "Soucy Aquatik inc." a répondu à cette demande de prix ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de "Soucy Aquatik inc." pour l'achat et l'installation du tremplin s'élève à 76 000 \$, taxes en sus ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Fermont accepte la soumission de « Soucy Aquatik inc. » pour l'achat et l'installation d'un tremplin au montant de 76 000 \$ taxes en sus ;

QUE la trésorière soit autorisée à procéder au paiement des factures à « Soucy Aquatik inc. » conformément aux termes de la demande de prix

ADOPTÉE

R24-05-10

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE RPO CONSTRUCTION POUR L'ISOLATION DU PLAFOND D'UN LOGEMENT SUR LA RUE GRAPHITE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont est propriétaire de maisons sur la rue Graphite et qu'il a lieu d'isoler davantage les plafonds des logements situés au sous-sol;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des soumissions de deux entrepreneurs locaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner le contrat au plus bas soumissionnaire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Fermont accepte l'offre de service de RPO Construction au montant de 18 566,25 \$ pour l'isolation du plafond d'un logement sur la rue Graphite;

QUE la trésorière soit autorisée à procéder au paiement des factures à « RPO Construction ».

ADOPTÉE

R24-05-11

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE BBA POUR UN ENSEMBLE D'ÉTUDES DE TYPE ARC-FLASH

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer un ensemble d'études de type Arc-Flash pour l'ensemble des bâtiments municipaux à l'exception de la caserne afin d'effectuer le reconditionnement des disjoncteurs désuets et d'ainsi assurer la sécurité des travailleurs effectuant des travaux sur ces composantes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la soumission de BBA au montant de 21 500 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Fermont accepte la soumission de « BBA » pour un ensemble d'études de type Arc-Flash au montant de 21 500 \$ taxes en sus ;

QUE la trésorière soit autorisée à procéder au paiement des factures à « BBA » conformément aux termes et politiques de la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R24-05-12

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE STGM ARCHITECTURE POUR UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN PROJET DE PAVILLON EXTÉRIEUR AU PARC DU RUISSEAU

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont envisage la construction d'un pavillon extérieur au parc du ruisseau afin d'améliorer les infrastructures récréatives pour les citoyens ;

CONSIDÉRANT que des études préliminaires sont nécessaires pour évaluer la faisabilité et les coûts associés à ce projet ;

CONSIDÉRANT que la firme STGM Architecture a démontré son expertise dans la conception d'infrastructures récréatives et est qualifiée pour mener à bien ce mandat;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la proposition budgétaire de STGM Architecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Fermont octroie un mandat à la firme STGM Architecture pour réaliser une étude préliminaire pour le projet de construction d'un pavillon extérieur au parc du ruisseau ;

QUE le contrat comprendra la fourniture de plans et élévations conceptuels, ainsi qu'une estimation des coûts conformément aux besoins de la ville ;

QUE le coût total du contrat est fixé à 14 000 \$, taxes en sus ;

QUE le financement pour ce contrat sera prélevé sur le budget municipal dédié au poste budgétaire approprié;

QUE la directrice du service des Loisirs et de la culture ou la directrice Immeubles et projets soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour exécuter ce contrat au nom de la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

R24-05-13

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA PARTICIPATION DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE AU CONGRÈS DE L'AGSICQ

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yann SHAW, directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Fermont, a exprimé son intérêt à participer au Congrès de l'AGSICQ (Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la participation de M. SHAW à cet événement est jugée bénéfique pour l'amélioration des compétences et le partage des connaissances dans le domaine de la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la participation s'élève à 925 \$ taxes en sus pour l'inscription;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la participation de Yann SHAW au Congrès de l'AGSICQ;

QUE les frais de participation de M. SHAW soient pris en charge par le budget du service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

R24-05-14

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA PARTICIPATION DE MADAME SARAH BÉLANGER, CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES, AU CONGRÈS RH 2024 DE L'ORDRE DES CRHA AINSI QU'AU RENDEZ-VOUS DU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN À MONTRÉAL

CONSIDÉRANT le congrès RH 2024 de l'ordre des CRHA se tenant les 8 et 9 octobre 2024, au Palais des Congrès de Montréal;

CONSIDÉRANT le Rendez-vous du Carrefour du capital humain le 10 octobre 2024 à l'Hôtel Mortagne de Boucherville;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que la conseillère en ressources humaines de la Ville de Fermont, Madame Sarah BÉLANGER, CRIA, participe à ces activités de formation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général de la Ville de Fermont;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la participation de Madame Sarah BÉLANGER, conseillère en ressources humaines, au Congrès RH 2024 de l'ordre des CRHA ainsi qu'au Rendez-vous du Carrefour du capital humain;

QUE la Ville assume les dépenses relatives aux inscriptions, aux déplacements et aux frais de séjour dans le cadre des événements, selon les politiques et règlements en vigueur à la Ville de Fermont;

DE POURVOIR à ces dépenses en les affectant aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

R24-05-15

RÉSOLUTION POUR MANDATER MADAME MARYSE SHAFFER PSYCHOLOGUE ORGANISATIONNELLE POUR RÉALISER DES TESTS PSYCHOMÉTRIQUES

CONSIDÉRANT les processus de sélection présentement en cours pour un chargé de projets et un coordonnateur sport et loisirs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des tests psychométriques afin de sélectionner les meilleurs candidats;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

APPUYÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER Madame Maryse SHAFFER, psychologue organisationnelle, pour réaliser des tests psychométriques pour les candidats potentiels ciblés;

QUE les dépenses pour les tests s'élèvent à un maximum de 1 900 \$ par candidat, taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

D'AUTORISER Monsieur Claude GAGNÉ, directeur général ou Madame Marie Philippe COUTURE, directrice générale adjointe à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

R24-05-16

RÉSOLUTION AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 494 POUR AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 165 AFIN DE MODIFIER L'INDEX TERMINOLOGIQUE DU CHAPITRE 11 ET L'ARTICLE 5.2.3.1.1.

CONSIDÉRANT QU'il est à propos d'adopter un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 165 afin de modifier le paragraphe E du chapitre 11 concernant la terminologie du mot « enseigne » ainsi que l'article 5.2.3.1.1 concernant le groupe « Industrie légère (I1)»;

IL EST PROPOSÉ

QUE le conseiller Shannon POWER donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé d'adopter le règlement numéro 494 amendant le règlement de zonage numéro 165 afin de modifier l'index terminologique du chapitre 11 et l'article 5.2.3.1.1.

QUE le conseiller Danny BOUCHARD déclare avoir déposé le projet de règlement numéro 494 amendant le règlement de zonage numéro 165 afin de modifier l'index terminologique du chapitre 11 et l'article 5.2.3.1.1.

ADOPTÉE

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 494 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 165 AFIN DE MODIFIER L'INDEX TERMINOLOGIQUE DU CHAPITRE 11 ET L'ARTICLE 5.2.3.1.1.

CONSIDÉRANT QU'il est à propos d'adopter un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 165 afin de modifier le paragraphe E du chapitre 11 concernant la terminologie du mot « enseigne » ainsi que l'article 5.2.3.1.1 concernant le groupe « Industrie légère (I1)»,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – CHAPITRE 11 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 165

La terminologie du mot « enseigne » indiqué au paragraphe E du chapitre 11 du règlement de zonage numéro 165 concernant l'index terminologique est modifiée de la façon suivante:

Le deuxième paragraphe de l'alinéa c) de la terminologie du mot « enseigne » est éliminé.

ARTICLE 3 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.2.3.1.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 165

L'article 5.2.3.1 du règlement de zonage numéro 165 concernant les usages permis dans le groupe « industrie légère(l1)» est modifié de façon à ajouter les points suivants :

- j) chenil municipal, toilettage d'animaux
- k) réparation, vente et location de matériel commercial et industriel
- l) bureaux administratifs incluant ceux à des fins d'administration publique
- m) débit d'essence
- n) entrepreneur général

ARTICLE 3 – DISPOSITION

Toutes les dispositions du règlement de zonage numéro 165 incompatibles avec le présent règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉE

R24-05-16

RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19 h 53.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIÈRE